

**Communiqué de presse
du Conseil administratif**

Aux représentant-e-s des médias

2 septembre 2021

Certificat COVID : mise en place de mesures pour les manifestations et réceptions

Eu égard à l'évolution de la situation sanitaire de la pandémie de COVID-19, le Conseil administratif a décidé d'exiger la présentation du certificat COVID (vaccination, maladie COVID-19 guérie ou test PCR ou antigénique négatif), par les participant-e-s aux manifestations et réceptions organisées en intérieur par la Ville de Genève, sous réserve d'activités de groupe sur inscription avec un maximum de 30 personnes.

Il recommande par ailleurs fortement aux tiers organisant des événements en intérieur dans des infrastructures de la Ville de Genève d'exiger la présentation par les participant-e-s du certificat COVID. Si cette exigence devait être imposée par les autorités fédérales ou cantonales, il déciderait de subordonner explicitement à celle-ci la mise à disposition de l'infrastructure municipale pour l'évènement en question.

Il recommande également à tout-e organisateur ou organisatrice d'événements en intérieur ayant lieu sur le territoire municipal d'exiger la présentation, par les participant-e-s, du certificat COVID. Si cette exigence devait être imposée par les autorités fédérales ou cantonales, il déciderait de subordonner explicitement à celle-ci l'octroi des autorisations.

Ces mesures ne concernent pas les événements organisés en extérieur, pour lesquels il n'est pas envisagé, à ce stade, d'introduire l'exigence du certificat COVID.

Contact

M. Philippe d'Espine, chargé de l'information du Conseil administratif
022 418 29 11 – 079 372 84 59 – philippe.despine@ville-ge.ch